

SNTF : Découvrez le guide des réductions et abonnements pour voyager à petit prix

Pour répondre aux besoins de mobilité des citoyens et inciter à l'usage du transport ferroviaire, la Société Nationale des Transports Ferroviaires (SNTF) propose un éventail de formules tarifaires avantageuses. Que vous soyez un usager quotidien des lignes urbaines ou un voyageur occasionnel traversant le pays, plusieurs offres permettent de réduire significativement le coût de vos déplacements.

Offres pour les déplacements occasionnels

- **Billet Aller Simple (Plein tarif)** : Ce titre est valable pour la totalité de l'itinéraire sélectionné. Pour les distances dépassant 200 km, sa durée de validité peut s'étendre jusqu'à cinq jours consécutifs, y compris les vendredis et les jours fériés.
- **Billet Aller-Retour** : Les usagers effectuant un trajet aller-retour de plus de 400 km bénéficient d'une réduction allant jusqu'à 20 % sur le prix global du billet. La durée de validité de ces titres s'étend sur deux mois à compter de la date de départ.

Cartes d'abonnement et tarifs préférentiels

- **La Carte Verte (Banlieue d'Alger)** : Destinée aux passagers empruntant les automotrices électriques du réseau suburbain algérois, cette carte offre des déplacements illimités. La formule hebdomadaire donne droit à 30 % de remise, tandis que les abonnements mensuels, trimestriels, semestriels et annuels appliquent une réduction de 40 %.
- **La Carte Demi-Tarif (Cartes A et B)** : Délivrées au niveau des sièges des directions régionales de la SNTF (Alger, Oran, Constantine, Annaba), ces cartes permettent d'acheter des billets à -50 % pour des périodes de 3 mois, 6 mois ou 1 an.
 - **La Carte A** est valable au choix en 1ère ou 2ème classe.
 - **La Carte B** s'applique exclusivement à la 2ème classe. (*À noter : le montant de la carte annuelle peut être échelonné en trois versements*).
- **La Carte Jeune** : Réservée aux voyageurs âgés de 12 à 28 ans, elle fait bénéficier d'une remise de 20 % sur les trajets de plus de 100 km à bord des trains régionaux et des grandes lignes. Sa durée de validité est d'un an.